



33570

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 033-213303860-20201119-2020_11_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Les dix-neuf novembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 12/11/2020

Date d'affichage : 12/11/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric.

Absent : M. BORDENEUVE Virgil

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absent : 01

Excusé : 00

N°2020-11-02

OBJET : Révision des loyers communaux

- **Loyer de Mademoiselle CAMPANER Audrey et Monsieur BURTIN Sami :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'augmenter le loyer de Mademoiselle CAMPANER Audrey et de Monsieur BURTIN Sami à l'indice actualisé. L'indice INSEE de 2019 est passé de 129,99 à 130,59 au 15/10/2020. Le loyer actuel est de 436,87 € hors charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter le loyer, suivant l'indice INSEE de 2020, ce qui fait un loyer de 438,89 € hors charges par mois, à compter du 1 janvier 2021.

Ce qui nous donne un loyer de **450.55 €** charges comprises par mois (438,89 € + 11.66 € de charges).

Envoyé en préfecture le 27/11/2020

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20201119-2020_11_02-DE

- **Loyer Syndicat Viticole :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne serait pas souhaitable d'augmenter le loyer du Syndicat Viticole à l'indice actualisé. L'indice INSEE est passé de 129,38 en 2019 à 123,57 en 2020. Le loyer actuel est de 105,92 € par mois soit 317,76 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'augmenter le loyer suivant l'indice INSEE de 2020, ce qui fait un loyer de **106,89 €** par mois soit 320,67 € par trimestre, à compter du 1^{er} trimestre 2021.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU

